



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU JEUDI, 18 DÉCEMBRE 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le jeudi, 18 décembre 2014, à 14 h, à la salle du conseil située au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville et à laquelle étaient présents monsieur André Lamy (siège n° 1), monsieur Jean-Pierre Gélinas (siège n° 2), monsieur Charles Fréchette (siège n° 3) madame Françoise Hogue Plante (siège n° 4), monsieur Gilles A. Lessard (siège n° 5) et madame Murielle Bergeron Milette (siège n° 6), tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de monsieur Yvon Deshaies, maire.

Était aussi présente : M^e Maude-Andrée Pelletier, greffière

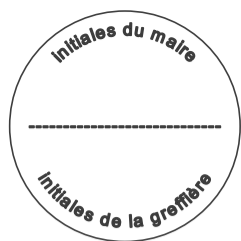
La greffière fait lecture de l'avis de convocation ci-après :

CONSIDÉRANT qu'en date du 12 décembre 2014, vers 9 h, la soussignée, greffière, a reçu, conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19), l'ordre verbal de M. le maire Yvon Deshaies, de convoquer tous les membres du conseil municipal à une séance extraordinaire devant se tenir **LE JEUDI 18 DÉCEMBRE 2014 à 14 h, à l'hôtel de ville de Louiseville, situé au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville**, et ce, afin de considérer les sujets suivants :

Prière

Points à traiter lors de la séance extraordinaire:

- 1° Approbation de l'ordre du jour; (2014-557)
- 2° Période de questions – demande des personnes dans la salle (règlements n^{os} 2 et 59);
- * 3° Adoption du règlement numéro 580 relatif aux impositions pour l'année 2015
- * 4° Adoption du règlement numéro 581 relatif à la tarification pour l'année 2015
- 5° Contrat d'entretien et de soutien des équipements – PG Solutions inc.
- 6° Liste des terrains vendus secteur Seigneurie du Moulin Tourville
- 7° Renouvellement d'adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ)
- 8° Avenant au contrat tonte de pelouse - Travaux Jonathan Hutchison – 2 796,90 \$ plus taxes
- 9° Autorisation de modification de financement – Octroi de contrat services professionnels en ingénierie pour la conception des plans et devis et surveillance des travaux à Pluritec – réfection de la rue Saint-Marc et d'une partie des rues Saint-Paul, Sainte-Marie et Saint-Jacques
- 10° Remboursement du fonds de roulement – 108 765,28 \$
- 11° Amendements budgétaires
- * 12° Approbation des comptes soumis au montant de 557 898,28 \$



Période de questions – (règlements n^{os} 2 et 59)

Clôture de la séance à _____

En foi de quoi, j'ai signé à Louiseville
Ce 17^e jour du mois de décembre 2014

Maude-Andrée Pelletier
Greffière

SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été signifié de la façon suivante :

Yvon Deshaies	en mains propres le 17 décembre 2014
André Lamy	en mains propres le 17 décembre 2014
Jean-Pierre Gélinas	en mains propres le 17 décembre 2014
Charles Fréchette	en mains propres le 17 décembre 2014
Françoise Hogue Plante	à domicile le 17 décembre 2014
Gilles A. Lessard	en mains propres le 17 décembre 2014
Murielle Bergeron Milette	en mains propres le 17 décembre 2014

2014-557

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE GÉLINAS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du jeudi, 18 décembre 2014 à 14 h tel que présenté.

2014-558

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 580 RELATIF AUX IMPOSITIONS POUR L'ANNÉE 2015

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 8 décembre 2014, par la résolution numéro 2014-513;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lue et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le règlement numéro 580 intitulé : « Règlement relatif aux impositions pour l'année 2015 ».



2014-559

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 581 RELATIF À LA TARIFICATION
POUR L'ANNÉE 2015**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 8 décembre 2014, par la résolution numéro 2014-514;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lue et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GILLES A. LESSARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le règlement numéro 581 intitulé : « Règlement relatif à la tarification pour l'année 2015 ».

2014-560

**CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES ÉQUIPEMENTS –
PG SOLUTIONS INC.**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler le contrat d'entretien et de soutien des équipements de logiciels PG Solutions inc.;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ LAMY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de renouveler le contrat d'entretien et de soutien des équipements PG Solutions pour l'année 2015 au montant de 2 172,16 \$ plus taxes et d'autoriser la trésorière à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

2014-561

**LISTE DES TERRAINS VENDUS SECTEUR
SEIGNEURIE DU MOULIN TOURVILLE**

CONSIDÉRANT que par la résolution 2014-153 le conseil affecte, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, tous les revenus générés par la vente des terrains développés visés par le règlement 558 décrétant une dépense de 3 562 794 \$ et un emprunt de 3 050 000 \$ pour des travaux d'infrastructure et de voirie dans le secteur de la Seigneurie du Moulin Tourville;

CONSIDÉRANT qu'au terme dudit règlement 558, les sommes provenant des terrains vendus après le financement à long terme de la dette soient accumulées dans un surplus accumulé affecté et servent à diminuer le montant de la dette à chaque refinancement;

CONSIDÉRANT que la trésorière dépose la liste des terrains vendus dans ce secteur, pour l'année 2014, dont les revenus s'élèvent à 148 807,34 \$;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de préciser le montant qui sera affecté en diminution de l'emprunt pour l'année 2014, et ce, par souci de transparence;



POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le montant affecté en diminution de l'emprunt pour l'année 2014 soit de l'ordre de 148 807,34 \$;

QUE le conseil accepte la dépôt par la trésorière de la liste des terrains vendus par la Ville de Louiseville dans le secteur de la Seigneurie du Moulin Tourville durant l'année 2014 et que copie de la liste soit **annexée** à la présente résolution.

2014-562

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville fait partie de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) depuis plusieurs années et qu'elle continue d'y participer;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion de la Ville à l'UMQ pour l'année 2015;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE GÉLINAS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE la Ville de Louiseville renouvelle son adhésion à l'UMQ pour l'année 2015 au coût de 9 195,53 \$ taxes incluses, ce qui comprend la cotisation annuelle ainsi que l'adhésion au Carrefour du capital humain.

2014-563

AVENANT AU CONTRAT TONTE DE PELOUSE – TRAVAUX JONATHAN HUTCHISON – 2 796,90 \$ PLUS TAXES

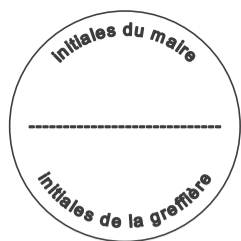
CONSIDÉRANT l'avenant relatif au contrat de Entretien de pelouse TJH pour les travaux de tonte de pelouse et entretien des terrains de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajuster le coût du contrat octroyé à Entretien de pelouse TJH par la résolution 2014-060 par un avenant au montant de 2 796,90 \$ plus taxes;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

D'AMENDER le contrat octroyé à Entretien de pelouse TJH par un avenant pour un montant additionnel de 2 796,90 \$ plus taxes.



2014-564

AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT que la trésorière a déposé le rapport des amendements budgétaires effectifs au 18 décembre 2014;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHARLES FRÉCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le rapport des amendements budgétaires effectifs au 18 décembre 2014, déposé par la trésorière, soit approuvé tel que présenté.

2014-565

**AUTORISATION DE MODIFICATION DE FINANCEMENT – OCTROI DE
CONTRAT SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA
CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX À
PLURITEC – RÉFECTION DE LA RUE SAINT-MARC ET D'UNE PARTIE DES
RUES SAINT-PAUL, SAINTE-MARIE ET SAINT-JACQUES**

CONSIDÉRANT que par la résolution 2014-270, la Ville a octroyé un contrat de service professionnels en ingénierie pour la conception des plans et devis et surveillance des travaux de réfection de la rue Saint-Marc et d'une partie des rues Saint-Paul, Sainte-Marie et Saint-Jacques et par le fait même précisé le financement nécessaire pour les travaux;

CONSIDÉRANT que les sommes ont été puisées à même une appropriation du surplus accumulé non affecté;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la source de financement pour puiser les sommes à même une appropriation du surplus accumulé non affecté et également à même une contribution des activités financières 2014;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHARLES FRÉCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

DE modifier la source de financement pour puiser une somme de 100 000 \$ à même une contribution des activités financières 2014 et le solde à même une appropriation du surplus accumulé non affecté;

QUE le conseil autorise la trésorière à effectuer les modifications nécessaires.

2014-566

REMBOURSEMENT DU FONDS DE ROULEMENT – 108 765,28 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de rembourser la somme de 108 765,28 \$ engagée au fonds de roulement à même les revenus de l'exercice financier 2014;

POUR CE MOTIF,



IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le remboursement, à même les revenus de
l'exercice financier 2014, de la somme de 108 765,28 \$ engagée au fonds de roulement.

2014-567

APPROBATION DES COMPTES SOUMIS AU MONTANT DE 557 898,28 \$

CONSIDÉRANT que le Service de la trésorerie soumet la liste des comptes à payer au
montant de 557 898,28 \$;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE GÉLINAS ET RÉSOLU À
L'UNANIMITÉ d'accepter la liste des comptes soumis au montant total de 557 898,28 \$
et d'autoriser le paiement des comptes mentionnés à la liste sous les signatures
lithographiées du maire et de la trésorière.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance est levée à 14 h 10.

YVON DESHAIES
MAIRE

MAUDE-ANDRÉE PELLETIER
GREFFIÈRE